

# 5<sup>c</sup>. Journal du Lot 5<sup>c</sup>.

## ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

### Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUJSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## Les Elections Anglaises

Aujourd'hui vont commencer les élections générales en Angleterre. Au cours des quinze jours qui vont suivre, l'électeur devra choisir entre ces deux rivaux : un libéralisme réformateur à tendances incontestablement socialistes, et un protectionnisme réactionnaire, obligé de bouleverser les sources économiques de la fortune anglaise par la construction d'un tarif douanier.

En admettant que le parti conservateur sorte victorieux des urnes, l'importance qu'entraîne l'application du système protectionniste n'échappe à personne. Bien que l'on ne connaisse pas encore sous tous ses traits cet enfant dernier né de M. Joe Chamberlain, on sait qu'il est destiné à soutenir une guerre de tarif et que sa raison d'être procède d'une idée de revanche économique.

Les promoteurs de la réforme du tarif douanier ont assuré à plusieurs reprises que leur intention était, en principe, de ne s'attaquer qu'à celles des nations qui directement nuisent à certaines industries anglaises par le développement d'industries analogues. Cependant il transpire déjà que presque tous les objets importés seront frappés, qu'ils soient de luxe ou d'utilité, car on ne saurait économiquement protéger quelques industries, sans être tôt ou tard, amené à les protéger toutes.

Quelle influence probable aura sur le commerce maritime de l'Angleterre cette élévation des tarifs ? Ceci reste encore une quantité inconnue de la question. Mais il est certain qu'influence il y aura et que l'on ne pourra protéger le fabricant anglais qu'au détriment du commerçant. M. Balfour a déclaré, à ce sujet, que le fabricant était plus intéressant que le consommateur. Reste à savoir l'opinion de ce dernier.

Mais, d'autre part, un gouvernement conservateur forgerait d'une main particulièrement vigoureuse les futurs *dreadnought*. Ce serait la marine anglaise forte à outrance, ce qui nécessiterait d'ailleurs l'application du tarif en faisant naître mille susceptibilités en dehors des quelques points sensibles déjà existants.

Vis-à-vis des Indes, ce serait également le maintien, coûte que coûte, d'une autorité gouvernementale qui chancelle chez un peuple auquel on enlève ses croyances. Sur les bords du Gange git l'embryon d'un des plus graves problèmes de demain.

Admettons maintenant le cas le plus probable d'ailleurs d'une rentrée triomphale des libéraux à Westminster. Nous assisterons à une réforme de la Constitution qui aboutira en réalité à l'annihilation aussi complète que possible des éléments de résistance des plus pondérés de la nation.

Sans doute, on pouvait reprocher aux vieilles institutions de ne pas marcher de pair avec les idées modernes, moins par leur application (la Chambre des lords a passé des lois que le Sénat français a rejetées) que par la tournure archaïque et aristocratique qu'elles s'obstinaient à conserver. C'est pour s'être trop longtemps inclinée devant l'hérédité que l'Angleterre est à la veille de la jeter par-dessus bord.

Quoi qu'il en soit, nous sommes ici en présence de la puissante manifestation d'un sentiment populaire. Il faut l'accepter, car on ne revient pas sur l'évolution ; plus elle a été retardée plus elle s'élanche impétueuse, de même que plus on bande un arc et plus loin porte la flèche.

Une fois la réforme constitutionnelle accomplie et le veto de la seconde Chambre aboli, nous assisterons à ce spectacle étrange de la vieille Angleterre marchant à la tête de la démocratie et brandissant l'étendard des réformes sociales, réformes accomplies à quelque prix que ce fût.

Cette politique intérieure ne manquera pas d'avoir une influence con-

sidérable sur les destinées anglaises. Sans aucun doute, les intentions des gouvernants d' alors ne seraient pas moins fermes, pas moins suivies que celles des gouvernants d'hier et d'aujourd'hui.

Mais les timorés et tous ceux qu'effraie l'état de chose qui se prépare, se demandent si dans un pays devenu tout à coup souverainement démocratique, la nervosité inhérente à toute volonté populaire ne se ferait pas sentir au détriment de l'esprit de suite qui a fait la force prodigieuse de l'Angleterre dans les 80 dernières années.

Il serait d'ailleurs inexact de croire que le 15 février le parti vainqueur pourra à son aise accomplir ses réformes et mener à bien ses promesses, il est probable qu'au contraire, aucune majorité ne sera suffisante pour prendre une décision définitive dans un sens ou dans l'autre, et qu'après des manœuvres nombreuses et compliquées, l'électeur sera de nouveau appelé à faire connaître sa volonté.

Mais dans quelques mois, comme en ces jours d'élections prochaines, il faudra se décider pour une ou l'autre des deux alternatives qui entraîneront des conséquences pour ainsi dire mondiales.

Il n'y a guère de pays d'Europe ou d'Amérique qui ne soit plus ou moins directement visé par la crise actuelle ; il n'y a pas de commerçant qui ne suive avec intérêt les progrès de la lutte dont l'issue doit maintenir ouverts ou fermés de nombreux débouchés commerciaux ; il n'y a pas de diplomate qui ne pèse en esprit le poids de l'Angleterre dans la balance des destinées du monde au lendemain du jour où elle aura abandonné les anciennes traditions qui, arriérées ou non, n'en ont pas moins créé la magnifique puissance britannique.

Ce n'est pas un mince événement qu'un changement de politique presque séculaire qui concerne directement plus de 350 millions d'hommes, le quart environ de l'humanité, rangés sous un même drapeau ! La décision des électeurs peut être attirée vers l'un ou l'autre des pôles politiques, mais l'Angleterre qui se réveillera le 29 janvier ne sera plus la même que celle que nous connaissions au 15 janvier, premier jour de vote.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 17 janvier 1910 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. BERTEAUX

VICE-PRÉSIDENT

La Chambre aborde la discussion de l'interpellation Grousseau sur le pratique de la neutralité de l'enseignement de la morale dans l'école laïque.

Une discussion s'engage au sujet du programme de 1882.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

M. Jaurès à la parole pour une question à poser à M. Viviani sur la grève de Graulhet.

M. Viviani fait l'historique de la grève et promet d'intervenir. M. de Belcastel expose les faits et un ordre du jour invitant le gouvernement à tenter la conciliation est voté.

M. Grousseau continue l'interpellation sur la neutralité de l'école.

M. de Ramel parle sur l'instruction religieuse à l'école et M. Meunier développe son interpellation sur la situation de l'enseignement primaire.

La suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.

Et la séance est levée.

## SENAT

Séance du 17 Janvier 1910

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

Le Sénat poursuit l'examen du projet de loi sur les retraites ouvrières.

Il repousse l'article 4 qui stipulait que les versements faits pendant le mariage par un ou deux conjoints, profiteraient séparément à chacun d'eux par moitié.

L'article 5 qui prévoit que tout assuré pourra, à partir de 55 ans, réclamer la liquidation anticipée de sa pension de retraite est voté.

L'article 6 est renvoyé à la Commission et l'article 7 est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

## Le commerce de Madagascar

Les exportations d'ore et de caoutchouc pendant le mois d'octobre dernier ont acquis une importance qui mérite d'être signalée.

Il a été exporté au cours de cette période 416 kilos d'or valant 1.050.510 fr. C'est la côte Est qui vient en tête pour la production. Tamatave a exporté pour 487.290 fr. du précieux métal. Diégo-Suarez ne vient qu'en seconde ligne avec le chiffre respectable de 368.000 fr. Enfin Majunga et Nossi-Bé (côte Ouest) ont expédié pour près de 200.000 fr. de poudre d'or.

D'autre part, les exportations de caoutchouc ont atteint en octobre 1909 le chiffre de 124.187 k. valant 821.399 francs.

Du 1<sup>er</sup> janvier 1909 au 31 octobre de la même année, le montant des exportations de ce produit atteint une valeur de 350.000 fr., alors que pour toute l'année 1908 la valeur totale du caoutchouc exporté n'a été que de 124.300 fr.

## Bibliothèques musicales

Un essai intéressant était fait il y a quatre ans, à Munich, où l'on fondait une bibliothèque musicale populaire ; or, l'essai a complètement réussi, et la situation de la nouvelle bibliothèque est aussi satisfaisante que possible. Tant en livres spéciaux qu'en musique proprement dite, son catalogue comprend 7.600 numéros et elle compte 778 abonnés. Elle possède surtout des œuvres de musiciens contemporains, particulièrement allemands tels que Richard Strauss, Hans Pfitzner, Reger, Max Schillings, etc. Certains chiffres donnent une idée des sympathies artistiques des abonnés de la bibliothèque ; ainsi, durant l'année écoulée, Jean-Sébastien Bach a été demandé 133 fois, Haydn 139, Mozart 297, Beethoven 337, Weber 74, Schubert 135, Schumann 116, Mendelssohn 68, Chopin 70, Liszt 81, Berlioz 52, puis plus près de nous, Brahms 136 fois et Richard Strauss 126. Mais c'est Wagner qui est le plus recherché ; il a été demandé 689 fois, tant en partitions qu'en écrits théoriques. Parmi les abonnés, les étudiants sont au nombre de 270 ; quant aux femmes, elles ne représentent qu'un sixième du nombre total et leurs demandes indiquent un goût moins élevé que celui des hommes.

L'essai de Munich aura des imitateurs. Stuttgart va créer, de son côté, une bibliothèque musicale populaire sur le même modèle ; d'autres villes vont suivre l'exemple, telles que Vienne, Cassel, Salzbourg, Hambourg, etc. On songe même déjà à une Fédération de toutes ces bibliothèques.

## L'infortune des phoques

Pauvres amphibiens ! Savez-vous combien on en a tué au cours de la dernière campagne de chasse à Terre-Neuve du 10 mars au 10 mai, soit en deux mois : 269.039. (Deux cent soixante-neuf mille trente-neuf).

C'est du moins le chiffre déclaré par le consul de France à Terre-Neuve.

Quel massacre, bon Dieu !

Vingt-deux vapeurs appartenant au port de Saint-Jean se sont employés à cette hécatombe.

Quatre de ces redoutables chasseurs, le *Bellaudente*, le *Béothie*, le *Bonaventure*, et le *Flortzel*, construits en acier, bien équipés, ont capturé, à eux-seuls, sur le total, 123.371 phoques. Le *Béothie* en avait 34.837 à son tableau ; le *Flortzel* 30.437. On utilise

la peau fourrée, la graisse les boyaux de ces bons amphibiens et cela est d'un excellent rendement.

Les capitaines des navires de cette flotte disent n'avoir pas eu de saison de chasse aussi rude depuis vingt-cinq ans. Tous ont été pris dans les glaces et immobilisés pendant trois semaines du 17 mars au 7 avril, puis ils ont rencontré d'innombrables icebergs.

Les chasseurs n'étaient pas à la noce. Les phoques n'ont plus d'ailleurs.

## INFORMATIONS

### Election sénatoriale

#### CÔTE-D'OR

Une élection sénatoriale a eu lieu dimanche dans la Côte-d'Or.

Voici les résultats :

Premier tour de scrutin

Inscrits, 1.014; votants, 1.009.

Ont obtenu :

MM. Messner, député rad., 463 voix

Général André, ancien

min. de la guerre... 416 —

Charton, radical soc., 117 —

Fontaine-Souverain républicain..... 11 —

Bulletins blancs, 2.

Ballottage.

Il s'agissait de remplacer M. Piot, décédé.

Deuxième tour

Votants, 1.005.

Ont obtenu :

MM. Messner..... Elu 509 voix

Général André..... 494 —

Ballottage.

Elections Municipales à Paris

Résultat de l'élection municipale qui a eu lieu dans le 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris en remplacement de M. Beer, décédé.

Inscrits, 6.182, votants, 3.820.

Ont obtenu :

M. Oudin, rad. socialiste. 1.742 voix

M. Faure-Biguot, bonapartiste..... 857 —

M. Camper, rad. socialiste 829 —

M. Chopard, socialiste unifié..... 309 —

Ballottage.

## Au Maroc

Le bruit court avec persistance que trois jeunes Espagnols dont la disparition était dernièrement signalée seraient retenus comme prisonniers par la tribu des Andjeras et soumis aux plus durs traitements. L'autorité militaire de Ceuta, de concert, avec la légation d'Espagne, se livre à une très active enquête. Plusieurs indigènes des Andjeras interrogés à ce sujet affirment l'authenticité de cette détention.

La Réforme électorale et le Parti radical

A la réunion du comité radical et radical socialiste, M. Pelletan déclare que la représentation proportionnelle est devenue un mode électoral politique. Elle a été introduite en Belgique pour empêcher les partis de gauche de se grouper contre les cléricaux. « Les progressistes sont dans leur tradition en restant avec la Droite contre nous, » dit l'orateur.

M. Pelletan donne ensuite lecture de l'ordre du jour suivant :

« Le comité exécutif se réfère à la décision du Congrès de Nancy, qui a rejeté la représentation proportionnelle, et rappelle que cette décision n'a point été infirmée par le Congrès de Nantes, lequel, tout en confirmant les décisions antérieures en faveur des réformes électorales, s'est prononcé pour le maintien du mode de scrutin actuel aux prochaines élections.

« Ecarte toute pensée d'exclusion fondée sur les opinions des membres du parti en ce qui concerne la réforme électorale, mais adjure ceux de ses membres qui sont partisans de la représentation proportionnelle de s'abstenir de toute propagande en commun avec les adversaires de la République laïque. »

Cet ordre du jour est mis aux voix. La première partie est adoptée.

Après une intervention de M. Ferdinand Buisson, qui se déclare plus que jamais décidé à défendre la représentation proportionnelle, la deuxième partie de l'ordre du jour Pelletan est également adoptée ainsi que l'ensemble à une très forte majorité.

La réunion a pris fin après ce vote sans qu'on ait abordé la question de la tactique électorale que réclamaient pourtant quelques membres.

### Fraternité franco-italienne

Les officiers du 1<sup>er</sup> régiment de bersagliers, en garnison à San-Remo, Vintimille et Taggia, viennent de prendre l'initiative d'offrir aux officiers du 3<sup>e</sup> zouaves, à Constantine, une magnifique plaque commémorative en argent massif. Cette plaque constituera le souvenir de la bataille de Palestro (30-31 mai 1859), au cours de laquelle le 7<sup>e</sup> bataillon de bersagliers, appartenant au 1<sup>er</sup> régiment, et le 3<sup>e</sup> zouaves combattirent côte à côte et firent ensemble des prodiges de valeur.

### L'incident turco-tunisien

Un télégramme de Dehibat dit que vendredi matin un lieutenant de cavalerie turque a déserté et s'est rendu au poste de Dehibat, disant qu'ayant été frappé par des soldats turcs, il s'estimait déshonoré.

La vérité serait que cet officier qui commandait à Ouzen le détachement turc qui tira le 6 janvier sur le commandant Dinan et le goum tunisien aurait déserté pour échapper aux responsabilités encourues.

Deux cavaliers turcs recherchant l'officier déserteur ont franchi la frontière et ont été pris par une patrouille de gendarmes tunisiens du cheikh Ali de la tribu des Ouled Debah. Conduits à Dehibat ils ont été relâchés sur ordre supérieur, quant à l'officier, il a été laissé en liberté.

### L'agitation militaire en Espagne

Tout est rentré dans l'ordre, dans la garnison de Madrid. Les dernières nouvelles parvenues de Barcelone et de Valence constatent une tranquillité relative parmi les militaires.

Le capitaine et député conservateur Pignatelli qui a été le directeur de la manifestation de mercredi est arrivé à Alicante où il sera interné.

La presse libérale considère l'incident comme clos.

La seule question pendante est de savoir si le ministre de la guerre a agi légalement en faisant arrêter le capitaine Pignatelli, vu qu'il est aussi député et couvert par l'immunité parlementaire. La majorité de l'opinion croit l'arrestation légale, puisque cet officier a été arrêté pour une manifestation d'ordre purement militaire et que la mesure qui l'a atteint est la même qui a été prise à l'égard de ses camarades qui ont participé à la manifestation.

M. Dato, président de la Chambre, a notifié à M. Moret que le cas du capitaine et député Pignatelli sera soumis aux Cortès. M. Moret a répondu qu'il est prêt à répondre de ses actes devant le Parlement.

A Barcelone, à lieu la grande manifestation populaire pour demander l'annuité des condamnés et des accusés, dont le procès se poursuit encore à la suite des événements de juillet. Le député Lerroux a télégraphié qu'il assisterait à la manifestation. Les députés de la gauche catalane ont décidé d'appuyer aussi la demande d'annuité. M. Salvatella fera une démarche dans ce sens auprès de M. Moret.

Quoiqu'il règne une certaine agitation, on croit que la manifestation se passera sans incident.

### La santé de la Czarine

La santé de l'impératrice cause de vives inquiétudes. Sur l'avis des médecins de la cour, l'empereur a demandé une consultation de spécialistes des maladies nerveuses. Le professeur Rodenbach et ses collègues

ont examiné l'auguste malade. Le résultat de leur examen n'est pas encore connu, mais, du fait de la consultation, on déduit que l'état de la czarine est alarmant. On sait que l'impératrice souffre depuis longtemps de troubles nerveux auxquels son séjour en Crimée avait apporté quelque soulagement, mais, dès son retour, la souveraine prit froid en assistant aux funérailles du grand-duc Michel. La crainte continuelle d'un attentat contre l'empereur, ravivée par l'affaire Karpoff, amena une rechute nerveuse, qui est la cause de l'état inquiétant de l'impératrice Alexandra.

## Nouvelles d'Extrême-Orient

Le journal *Japon Times* relate une intéressante expérience d'aviation faite le 9 décembre, au banc de Shmobbazu, par M. Le Prieur, lieutenant de vaisseau de la marine française, qui effectua, avec succès, deux vols de 150 à 200 yards, sur un aéroplane construit par lui-même, d'après le type d'aéroplanes français.

Ce journal ajoute que toutes les facilités lui ont été gracieusement offertes par le professeur Tanahadate et le lieutenant Aihara, tous deux membres du Comité de l'aviation de Tokio.

Le lieutenant Aihara, de la marine japonaise, fit ensuite un essai, mais après un vol très court, l'appareil tomba sans que personne fut blessé. Le lieutenant Le Prieur va utiliser les immenses terrains situés près de Niju-Bashi, comme champ d'expériences d'aviation.

### Faméliques et brigands

Le journal *Echo de Chine* annonce que plus de 500 faméliques de Thén-Chiang se sont emparés du riz et de grains de ville. Par ordre du vice-roi de Nankin, ils ont été chassés de la ville. Plusieurs furent grièvement blessés.

Ce même journal annonce que les brigands ont envahi les environs d'Antong-Goukden.

Des troupes furent envoyées pour les chasser. Un engagement eut lieu, au cours duquel les deux chefs ont été faits prisonniers et décapités aussitôt.

## Petites Nouvelles

Une tempête de neige sévit sur la région et le littoral de l'Atlantique. Six personnes ont péri dans la banlieue de New-York.

La circulation des trains et le mouvement des navires sont fortement retardés.

Le parquet vient de charger M. Joliot d'ouvrir une enquête contre M. Gustave Hervé, pour un article paru dans son journal et intitulé : « L'exemple de l'apache. »

Cet article glorifie l'acte de Liabeuf, qui tua l'agent de police Deray. M. Hervé est inculpé d'apologie de fait qualifié crime et d'excitation au meurtre.

La Société positiviste de Paris nie qu'il soit question de demander le transport au Panthéon du corps d'Auguste Comte, inhumé au Père-Lachaise, à Paris.

La police de Paris commence à opérer des rafles contre les apaches. On a, dans la nuit de samedi à dimanche, donné la chasse à ceux du boulevard Sébastopol.

A Rouen, en opérant des plantations d'arbres devant l'église St-Gervais, en face d'une plaque commémorative de séjour de Guillaume le Conquérant, les ouvriers ont mis à jour plusieurs tombeaux francs des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> siècles.

La Poste, organe des postes, télégraphes et téléphones, annonce sous réserve qu'en haut lieu on envisagerait la reconstitution d'un ministère spécial des postes.

# CHRONIQUE LOCALE

## A M. ROUGIER

M. le Dr Darquier nous prie d'insérer la lettre suivante en réponse à un article du « Réformateur » :

M. Rougier, ex-percepteur de Sautet, saisit le public d'un incident tout personnel qui a surgi entre nous, il y a quelques jours, et me convie à une polémique que le Maire de Cahors ne peut accepter.

Dans le tête-à-tête d'une conversation que j'ai, en effet, provoquée, j'ai liquidé avec M. Rougier non point, comme il le prétend plaisamment, le dépit né d'une phrase anodine et récente, mais tout un arrière-d'outrage et d'avanies répandues non seulement sur moi, mais encore sur les meilleurs républicains.

J'ai rappelé à cet ancien fonctionnaire son indignité professionnelle.

Le lui ait dit ce que je pensais de sa valeur morale et partant de la valeur de ses attaques ;

Monsieur Rougier s'est esquivé au plus vite, il avait peur des coups, dit-il.

Décidément, Monsieur le Percepteur révoqué ignore toutes les immunités qui le couvrent.

On ne se livre point à des voies de fait sur cet ancien comptable ; on n'échange pas de témoins avec lui.

On comprend que Monsieur Rougier, sauté par Monsieur de Verninac, — il l'avoue — désirerait fort aujourd'hui se laver aux yeux de tous par un duel avec un honnête homme.

Eh bien ! non, et suivant le mot bien connu, je me refuse à servir de savon noir à ce fonctionnaire révoqué.

D<sup>r</sup> Pierre DARQUIER, Maire de Cahors.

### Le Colonel Reibell

Voici les brillants états de service du nouveau commandant du 7<sup>e</sup> d'infanterie.

Le colonel Reibell prendra possession de son commandement dans les premiers jours de février.

Petit-fils du conservateur des hypothèques de Strasbourg, fils d'un officier général, M. Emile Reibell naquit le 13 novembre 1866, à Strasbourg (Bas-Rhin) ; son père n'était alors que lieutenant au 15<sup>e</sup> d'artillerie.

Entré à l'École spéciale militaire le 31 octobre 1885 avec le numéro 5, il fut nommé élève de première classe, caporal, sergent et sergent-major les 20 avril, 20 août, 16 octobre et 17 novembre 1886, et obtint aux examens de sortie le numéro 1 sur 349.

Sous-lieutenant au 1<sup>er</sup> régiment de tirailleurs algériens le 1<sup>er</sup> octobre 1887, M. Reibell fit partie, du mois de janvier au mois de juin 1889, de la mission topographique du Sud Algérien, il devint lieutenant sur place le 1<sup>er</sup> avril 1891. De 1891 à 1895, il commanda le peloton de

méharistes du poste d'El-Goléa, créé par le capitaine Lamy.

Au commencement de l'année 1895, il fut adjoint au même capitaine Lamy pour le recrutement et l'organisation du service des convoyeurs auxiliaires du corps expéditionnaire de Madagascar.

Le 9 avril, il partit pour Majunga avec le convoi et fut promu capitaine (hors cadre Madagascar) le 23 du même mois. Quand les opérations commencèrent, on le mit à la disposition du colonel Bailoud, directeur des étapes et commandant supérieur du Boéni.

Le 6 avril 1896, le capitaine Reibell fut réaffecté au 1<sup>er</sup> tirailleurs algériens, et c'est au titre de ce régiment qu'il reçut la croix de la Légion d'honneur, le 11 juillet suivant.

Il fut reçu à l'École de guerre en 1898 ; mais au mois de juillet de la même année, quand la mission Fourreau-Lamy fut définitivement arrêtée, le commandant Lamy demanda au capitaine Reibell s'il consentait à lui servir de second ; il répondit par un oui sans réserve.

Partie de Ourgla en octobre 1898, la mission arriva à In-Azaoua le 23 janvier 1899 ; elle alla ensuite à Iferouane, à Aouderas, à Agadez, à Zinder (2 novembre) et enfin se trouva sur les bords du Tchad au commencement de l'année 1900.

Au mois d'avril le commandant Lamy marcha contre l'armée de Rabah qu'il attaqua à cinq kilomètres au nord-ouest de Koussouri. Rabah fut tué et son armée dissipée, mais la victoire nous coûta cher, et le commandant Lamy, blessé mortellement, remit le commandement de la mission au capitaine Reibell.

Celui-ci marcha rapidement contre les fuyards de Kassouri, ralliés par le fils de Rabah. La poursuite habilement conduite amena la prise des richesses de la smala de Rabah (combats des 2 et 7 mai 1900 et la pacification du Chari.

Promu chef de bataillon le 9 octobre 1900 et officier de la Légion d'honneur le 7 novembre suivant, M. Reibell, qui avait été affecté au 4<sup>e</sup>, puis au 1<sup>er</sup> tirailleurs algériens, rejoignit son bataillon à la colonne du Touat.

Le 18 février 1901, il commandait la garnison de Timmimoun, forte de 160 hommes, quand il fut attaqué, à 4 h. 30 du matin, par un millier de Berabers, qui parvint à repousser, après avoir lutté pendant trois heures.

Il fut cité à l'ordre de l'armée d'Afrique pour ce fait d'armes.

Détaché à la présidence de la République le 10 mai 1901, où se trouvait alors comme secrétaire-général civil notre compatriote M. Abel Combarieu, cet officier supérieur profita de ses loisirs pour préparer l'examen lui permettant de recevoir le brevet d'état-major, qu'il obtint en 1903, et pour publier un ouvrage destiné à faire connaître les belles vertus militaires de son ancien chef et ami le commandant Lamy, d'après sa correspondance et ses souvenirs de campagne.

Promu lieutenant-colonel le 30 mars 1904 en récompense de sa brillante défense de Timmimoun, et alors qu'il commandait à peine trois ans et demi de grade comme chef de bataillon, M. Reibell resta à l'Élysée jusqu'au départ de M. Loubet. Il occupa ensuite un emploi de son grade au 1<sup>er</sup> régiment étranger ; puis mis hors cadre (affaires indigènes) et nommé commandant supérieur du cercle de Marnia à la suite des combats du mois de novembre 1907 à Bab el Assa il fut cité de nouveau à l'ordre du jour de l'armée d'Afrique.

Passé au 4<sup>e</sup> zouaves le 24 septembre 1908, il vint d'être inscrit au tableau d'avancement supplémentaire et nommé par décret du 24 décembre 1909, colonel du 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

M. le colonel Reibell est titulaire de la médaille commémorative de l'expédition de Madagascar et de la médaille coloniale avec agrafe en or « Mission saharienne » il porte également les palmes

académiques. Il est, après le colonel Gouraud, le plus jeune colonel de l'armée française.

### Ponts et chaussées

Par arrêté préfectoral en date du 21 décembre 1908, M. Baillaigou (Paul) est nommé cantonnier des routes nationales dans le département du Lot.

### La situation agricole

L'Officiel publie les renseignements suivants sur la situation agricole dans le Lot :

Les dernières semaines ont été caractérisées par un temps doux et humide ; les céréales, même celles semées en dernier lieu, ont bel aspect. Les cultures fourragères sont restées vertes. Les labours d'hiver se poursuivent dans de bonnes conditions. La taille de la vigne est fort avancée. La récolte des truffes, qui se poursuit activement, promet d'être abondante et de bonne qualité. La vente des vins est active et les cours sont assez satisfaisants.

### A l'asile d'aliénés

Par arrêté du préfet du Lot en date du 10 janvier 1910, notre compatriote M. Auguste Couderc, étudiant à la Faculté de Toulouse, a été nommé à l'asile de Leyme interne en médecine.

### Camp des Causse

Le camp des Causse deviendrait-il une réalité ? L'autorité militaire reconnaît-elle l'absolue nécessité d'établir le camp sur ce territoire d'une salubrité incomparable ? La commission d'enquête pèsera-t-elle les multiples avantages qui militent en faveur de cette région presque dépeuplée, assez vaste et dont la configuration se prête à merveille pour l'installation du camp ? En dernier lieu, les influences politiques ou autres prévaudront-elles contre l'autorité militaire, seule souveraine et compétente en la matière ? Telles sont les questions qui obsèdent la laborieuse population de nos causses. Songez donc au bénéfice que celles-ci retireraient de l'établissement du camp ! La prospérité première compromise par l'exode inquiétant, reviendrait. La question des tramways serait aussitôt résolue. Ces bons effets, qui ne tarderaient pas à se faire sentir, sont bien trop précieux pour ne pas captiver l'attention de nos vaillantes populations, qui, malgré tout, ont bien quelque droit d'aspirer à la réalisation dudit projet, surtout si on examine la question sous ses principales faces. Nous trouvons en première ligne une région dépeuplée, où l'achat des terrains serait relativement bon marché. Les propriétaires ne se montreraient sans doute pas bien exigeants ; en maints endroits, la mauvaise glèbe, qui compose la grande partie de la région, est de très faible valeur. Un emplacement suffisamment vaste, dont le centre représenté par la *braugne* de Caniac, point surélevé, servirait de but pour les tirs de courte ou longue distance.

La grande plaine de Nougayrac, entourant la *braugne* et s'étendant jusqu'à Livernon servirait à merveille aux grandes opérations militaires. Ces superficies sont, en outre, très bien desservies par des routes transversales et longitudinales. Une voie ferrée borderait les confins du camp, côté Est. Au nord, des terrains légèrement mamelonnés, et un peu plus à gauche, toujours aux confins du camp, le grand établissement du séminaire désaffecté, qui pourrait servir de local pour les officiers de l'état-major ou bien être utilisé comme hospice militaire. Il est certain que cette énorme bâtisse, de cons-

truction récente, est pourtant peu de chose si on la compare aux grands baraquements à construire par la suite. Mais elle n'en offre pas moins un intérêt incontestable, qui n'échappera pas à l'autorité militaire. Ainsi que nous l'avons déjà dit, nous n'avons pas la prétention d'apporter ici une parole autorisée. Loin de nous cette pensée.

D'un autre côté, les intéressés d'autres projets peuvent en dire autant. Seule, l'autorité militaire, compétente en la matière, doit se placer au point de vue de l'intérêt national et se prononcer en toute liberté sur le projet qui lui sied le mieux. Mais nous n'en avons pas moins le devoir de proclamer bien haut que les terrains de nos causses, essentiellement calcaires et partant salubres, ne peuvent être égalés par d'autres terrains d'une autre nature. Ni boueux l'hiver, ni poussiéreux l'été — la glèbe ne donne pas de poussière — tels sont en deux mots les conditions qui en font des terrains on ne peut plus propices à la manœuvre. Lorsque nous eûmes vent du projet pour la première fois, nous conçûmes un secret espoir, qui est allé jusqu'à ce jour s'accroître. Nous nous sommes dit à ce moment : si l'enquête est bien faite, elle favorisera sûrement cette région, qui se recommande d'elle-même par sa salubrité. Une première enquête est venue confirmer nos prévisions d'alors. Nous espérons qu'il en sera de même pour l'enquête définitive et que sous peu nous verrons la réalisation du camp des causses.

### AUX PLANTEURS DE TABACS

M. Tuzet, Inspecteur Commercial de la Compagnie d'Orléans, nous communique la lettre suivante qui est adressée aux Présidents des Associations agricoles des départements du Lot, de la Dordogne et du Lot-et-Garonne :

### Note au sujet de la Culture du Tabac pour l'Exportation

Monsieur le Président, Suivant les instructions de mon administration, j'ai fait depuis 1905, notamment dans le département du Lot, une campagne de propagande en vue de vulgariser parmi les agriculteurs l'idée de cultiver du tabac pour l'Exportation.

Malgré les avantages que semble présenter cette culture, il n'a encore rien été fait en vue de donner une suite pratique à mes conseils : de nombreux cultivateurs sont acquis à cette idée mais le manque de coordination dans les moyens à employer empêche d'aboutir.

C'est pour arriver à un résultat et après avoir pris l'avis de personnalités disposées à donner leur concours que j'ai l'honneur de vous exposer ce qui suit :

Les départements de la Dordogne, du Lot et du Lot-et-Garonne sont les plus importants pour la culture du tabac et occupent les premiers rangs sur les 22 départements dans lesquels se fait cette culture.

Le Lot et le Lot-et-Garonne sont en outre autorisés à cultiver du tabac d'exportation.

Dans les trois départements sus-indiqués, il convient de remarquer d'une part, que la culture a atteint un degré de perfection remarquable et d'autre part, que les cultivateurs demandent à étendre les plantations qu'ils trouvent trop limitées par l'administration.

Il est certain que le cultivateur en manifestant l'intention de développer la plantation du tabac, a plutôt en vue de le livrer à l'Etat et malgré les traverseries dont il se plaint et les sujétions auxquelles il est astreint, la culture du tabac à livrer dans les

magasins contre espèces a de nombreux partisans.

La culture à faire pour l'Exportation ne présente pas les mêmes garanties et un bon nombre de cultivateurs ne comprennent pas que le tabac vendu à l'étranger présente les mêmes aléas que toute autre marchandise, doit subir la loi de la demande et être conforme aux exigences des acheteurs.

Comme il n'a jamais été sollicité par les acheteurs, ils en concluent que cultiver du tabac pour le vendre à l'étranger n'est pas rémunérateur.

C'est une erreur, les chiffres et les cours de vente qui ont été cités dans mes conférences ont démontré que certaines variétés ou plutôt certains crus obtiennent 270 fr. les 100 k. et que dans les tabacs marchands les cours les plus inférieurs ne descendent pas au-dessous de 90 fr.

Enfin, il convient de tenir compte que la Régie Française utilise d'importantes quantités de tabac étranger et que dans le « Scaferlati ordinaire » il entre plus des deux tiers de Kentucky, de Maryland, d'Ohio, d'Orieon, de Samsou : par réciprocité, il pourrait être dit que les tabacs Français, si leur culture était facilitée pour l'exportation, pourraient fournir aux fabricants étrangers des éléments appréciables de coupage et de mélanges, or il ne s'exporte pas plus de 15 à 18.000 k. de tabac Français par année moyenne.

Pour mettre au point cette question, voici Monsieur le Président, comment devraient être dirigés vos efforts.

1<sup>o</sup> Obtenir de l'Administration qu'un certain nombre de cultivateurs, cent par départements la première année puissent planter un nombre déterminé de pieds de tabac, mais de variétés autres que le « Paraguay » et le « Auriac » qui sont les seuls cultivés dans nos départements et dont la vente à l'étranger ne présente qu'un écoulement restreint, or celles cultivées en vue de l'approvisionnement des grands marchés pourraient être expérimentées.

Il est certain qu'une loi n'est pas utile pour autoriser quelques propriétaires à cultiver, sous le contrôle de la Régie, des variétés d'études que l'on empêcherait de fleurir en vue d'empêcher les croisements avec les portegraines des variétés indigènes.

2<sup>o</sup> Un comité de cultivateurs ferait les démarches utiles pour présenter ses échantillons sur les marchés étrangers et recueillir les observations de commerce, tant pour les qualités, quantités que les prix à espérer.

D'après ces données, il serait facile d'établir les sortes susceptibles de faire l'objet de demandes et de dégager s'il y a intérêt à les cultiver.

3<sup>o</sup> C'est alors qu'il conviendrait d'examiner la réglementation actuelle et d'en poursuivre la modification en la basant sur l'importance de l'exportation qui serait connue.

Et à ce sujet, il est utile de connaître quelques renseignements : c'est qu'en Italie la question du tabac d'exportation a été examinée par les syndicats agricoles et à Rome, il s'est formé un syndicat pour développer l'exportation des tabacs italiens, composé de propriétaires de grandes exploitations. Le ministre de l'Agriculture, du commerce et de l'industrie a donné son entière approbation au programme du dit syndicat, or un des articles de ce programme stipule que dans le but de diminuer les frais du contrôle de la Régie, les syndicats sont engagés solidairement dans l'exactitude des déclarations de culture. Pour quoi cette méthode admise en Italie où l'Etat exploite le monopole de la production du tabac ne pourrait-elle être adoptée ou tout au moins expérimentée en France.

Et à ce sujet, il est utile de connaître quelques renseignements : c'est qu'en Italie la question du tabac d'exportation a été examinée par les syndicats agricoles et à Rome, il s'est formé un syndicat pour développer l'exportation des tabacs italiens, composé de propriétaires de grandes exploitations. Le ministre de l'Agriculture, du commerce et de l'industrie a donné son entière approbation au programme du dit syndicat, or un des articles de ce programme stipule que dans le but de diminuer les frais du contrôle de la Régie, les syndicats sont engagés solidairement dans l'exactitude des déclarations de culture. Pour quoi cette méthode admise en Italie où l'Etat exploite le monopole de la production du tabac ne pourrait-elle être adoptée ou tout au moins expérimentée en France.

Et à ce sujet, il est utile de connaître quelques renseignements : c'est qu'en Italie la question du tabac d'exportation a été examinée par les syndicats agricoles et à Rome, il s'est formé un syndicat pour développer l'exportation des tabacs italiens, composé de propriétaires de grandes exploitations. Le ministre de l'Agriculture, du commerce et de l'industrie a donné son entière approbation au programme du dit syndicat, or un des articles de ce programme stipule que dans le but de diminuer les frais du contrôle de la Régie, les syndicats sont engagés solidairement dans l'exactitude des déclarations de culture. Pour quoi cette méthode admise en Italie où l'Etat exploite le monopole de la production du tabac ne pourrait-elle être adoptée ou tout au moins expérimentée en France.

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes bien sincères salutations.

H. TUZET, Conseiller du Commerce extérieur de la France.

### Contributions Indirectes

A l'occasion du prochain départ de son sympathique Directeur, M. Roussilhe, le personnel des Contributions Indirectes du département du Lot, s'est réuni dimanche dernier en un banquet intime à l'hôtel de l'Europe. Après l'allocution touchante de M. Laratte, inspecteur, délégué par le personnel, qui en quelques mots a rappelé les nombreux états de service du chef intègre qui va prendre un repos bien gagné ; après le brillant discours du camarade Couderc, qui au nom de « l'Union Générale » a tenu à rendre justice à son esprit de droiture et de tolérance, et après la charmante causerie de M<sup>o</sup> Lacaze, avocat de l'Administration, qui lui a apporté le témoignage de sympathie de la population cadurcienne, M. Roussilhe, en termes des plus affectueux a dit adieu à ses subordonnés dont la collaboration dévouée lui a rendu la tâche facile.

A la suite du banquet, les adhérents à l'« Union Générale » se sont réunis dimanche au Café de Bordeaux, à l'effet de procéder au renouvellement du bureau du Groupe. Ont été désignés : MM. Bessière, receveur, entreposeur à Figac, Président d'honneur. Couderc, commis de direction à Cahors, Président.

Fernandez, conseiller municipal à Cahors, ex-receveur des Contributions indirectes ; Barbié, 1<sup>er</sup> commis de direction à Cahors, Vice-présidents. St-Chamant, commis à Cahors, Secrétaire.

Fitte, commis de Direction à Cahors, Trésorier.

Délégué au Congrès de 1910, Couderc. Délégué suppléant, St-Chamant.

### Commission départementale

Séance du 17 janvier 1910

Présents : MM. Relhié, Peyrichou, Fontanille, Couderc et Malvy. Absents : MM. Larnaudie, Longueuch.

M. le Préfet assiste à la séance.

Tramways départementaux

Après examen sommaire et discussion approfondie, la commission chargée M. Pendaries ingénieur et membre du Conseil Général du Lot de faire un rapport complémentaire sur la question, pour être soumis au Conseil Général à la session d'avril.

### Secours aux communes

Cremps. — Reconstruction du mur de clôture du cimetière, 50 fr.

Cahus. — Reconstruction du mur de clôture du cimetière, 150 fr.

Saux. — Etablissement du nouveau cimetière, 100 fr.

Cieurac. — Agrandissement du lavoir du Roquet 50 fr.

Montcabrier. — Réparation à la fontaine du Mas d'Amour 50 fr.

Sailac. — Réparation du lavoir communal, 80 fr.

Fons. — Réparations à la Marie, 50 fr.

Saint-Hilaire-Bessonnies. — Construction d'un pont, 150 fr.

### Fonds scolaires

Commune d'Espère. — Acquisition d'instruments d'arpentage pour l'école de garçons. 50 fr.

Cabrerets. — Réparations maisons d'école. 150 fr.

Le Boulvé. — Réfection mobilier scolaire. 50 fr.

Touzac. — Réparations à l'école des garçons. 50 fr.

Fajoles. — Réparations aux locaux scolaires. 50 fr.

Montet-et-Bouaix. — Réparations aux écoles. 50 fr.

### FEUILLETON DU Journal du Lot 72

## LES RÉPROUVÉS

Par CH. BERNARD-DEROSME

XXVII

### Le bruit de la cascade

Je me représente maintenant sa figure rougissante telle qu'elle était devant moi à moitié cachée par son grand voile de dentelle.

Ma belle et innocente bien-aimée, faut-il que vous soyez sacrifiée parce que j'ai été un misérable ? Je l'aime si tendrement, Humphrey ; mon amour pour elle est si vrai et si pur, que je ne crois pas que jamais femme ait été aimée ainsi, et il faut que j'y renonce et que je brise le plus noble cœur de femme, parce que cette créature qui est là exploite l'erreur de ma jeunesse... la seule folie de ma triste existence.

Il contempera les cendres du foyer presque éteint. Humphrey épia la sombre figure du jeune homme, et dans ses yeux noirs se refléta une lueur étrange. — Mais ne se décida-t-elle pas à partir, maître Philippe ? dit le garde-

chasse au bout d'un moment ; cette femme qui est là ne s'en va-t-elle pas ? ne resterez-vous pas seul ? Vous êtes riche et vous pouvez lui donner beaucoup d'argent. La ferez-vous taire par ce moyen ?

— Non, Humphrey, rien ne peut la satisfaire... rien excepté ma perte. C'est là ce qu'elle veut et pas autre chose. Je l'ai engagée à aller en Australie, en Amérique... n'importe où. Je lui ai menti, car j'ai ajouté que je l'y rejoindrais plus tard ; mais la diabolisme m'a ri au nez, d'un rire horrible ; le rire de l'ivresse. Elle s'attachera à moi, dit-elle.

« Jusque'en ce moment j'avais cru que c'était elle qui m'avait volé mon fils dans la soirée des courses, mais elle m'a déclaré qu'elle n'était jamais venue dans ce pays avant aujourd'hui et qu'elle n'avait plus revu l'enfant depuis mon départ de Londres avec lui. — Elle a eu l'air de parler franchement et la disparition de Georges est toujours un mystère. Elle a parcouru à pied l'Angleterre me cherchant dans toutes les villes. Elle n'est arrivée à Shorncliffe que cette après midi et par hasard. Il n'y avait qu'un quart d'heure qu'elle y était quand elle m'a vu sur la place du marché. Elle ne sait rien. Je lui ai dit que cette maison appartenait à un lord et que je faisais partie du personnel des gens de la maison. Si elle connaissait la vérité il n'y aurait pas

moyen de l'éloigner d'ici.

« Dans ma situation je ne sais quel parti prendre. Ah ! Humphrey, en voyant approcher le jour de mon mariage sans recevoir des nouvelles de cette femme je la croyais morte. Oui, je croyais cela, car sinon, j'en prends le ciel à témoin, je ne serais pas allé si loin. J'aurais tni par renoncer à mes espérances et j'aurais avoué la vérité à Laure. Mais maintenant... Oh ! que dois-je faire, Humphrey ? Que dois-je faire ?

Le garde-chasse ne répondit pas sur-le-champ.

Il avait fixé ses yeux sur la lueur rouge du foyer tout le temps que son frère de lait avait parlé, et il avait paru beaucoup plus absorbé par ses propres pensées qu'attentif aux paroles passionnées de Philippe. En ce moment il releva la tête et regarda le comte bien en face.

— Etes-vous décidé à tenir parole à Mlle Dunbar, maître Philippe ? demanda-t-il.

— Si je suis décidé à lui tenir parole, s'écria Philippe, mais je vous dis, Humphrey, que je l'aime plus que ma vie. Elle est le monde entier pour moi... ma belle reine entre toutes les femmes... ma royale Laure.

— Et si cette femme qui est là était écartée de votre chemin, vous courriez le risque du reste.

— Il n'y aurait rien à risquer si elle était écartée. Je risquerais tout excepté

la chance d'être suivi par elle à l'église, et de l'entendre dire tout haut que nous sommes mariés. Je risquerais tout excepté cela.

— Bien sûr, maître ?

— Bien sûr.

— Et croyez-vous qu'il est inutile de l'engager à émigrer quelque part ?

— Inutile ! j'ai tout essayé pour l'amener à cette décision. J'ai essayé de tous les arguments ; je lui ai offert de l'argent et elle s'est contentée de me rire au nez.

— Elle est calme maintenant ?... murmura Humphrey, montrant la porte de la bibliothèque.

— Oui, sa violence l'a épuisée, mais son calme ne durera pas longtemps. Elle va paraître tout à l'heure et recommencer, je suppose. Que dois-je faire, Humphrey ? Il nous faut tracer quelque plan... inventer quelque chose... ou sinon...

— Ou sinon, quoi, maître Philippe ?

— Sinon j'irai demain matin chez Laure lui avouer toute la vérité.

— Ce serait une rude tâche pour vous, n'est-ce pas, maître ?

— Une rude tâche ! s'écria Philippe, ce serait la mort pour moi. Je vous dis, Humphrey, qu'à moins que je ne tienne parole à Laure demain à midi, je me tuerai avant minuit.

Humphrey se leva et se promena dans la chambre les mains dans ses poches et

la tête baissée.

Le garde-chasse était un beau spécimen du type à demi sauvage, sa constitution était vigoureuse, sa figure brûlée par le soleil, et il avait des mains larges et bruniées.

Il y avait du sang de bohémien dans ses veines.

Ses yeux étaient étincelants comme ceux des gypsies, ses cheveux d'un noir de corbeau, ses dents blanches et brillantes. Son naturel le poussait à l'action et au mouvement.

Comme les bohémiens il était rusé et grand amateur de beaux vêtements et des couleurs voyantes. Ce soir il portait une jaquette de chasse en velours avec de grands boutons en nacre, et il avait autour de son cou de taurau un cache-nez en laine aux couleurs de l'arc-en-ciel.

Il se promena de long en large pendant deux ou trois minutes comme s'il ruminait quelque chose dans son esprit. Puis il s'arrêta tout à coup auprès de la fenêtre.

La cascade au-dessous de la falaise continuait à mugir au milieu du silence de la nuit.

— C'est inutile, maître Philippe, dit le garde-chasse, je suis un pauvre diable ignorant, je ne trouve rien pour vous venir en aide, excepté...

Il haissa la voix et n'essaya pas d'achever la phrase.

Le bruit des eaux bouillonnant sous

la falaise semblait distraire son attention, car ses yeux noirs revenaient sans cesse à la fontaine comme si leur regard avait suivi malgré lui la direction du bruit qu'il entendait.

— Pensez-vous pouvoir l'éloigner tranquillement pour ce soir, maître.

— Ce ne sera qu'en allant avec elle.

— Mais vous ne pouvez aller avec elle.

Vous lui avez dit que vous étiez attaché à cette maison, et que le lord à qui elle appartient était pour vous une espèce de maître, n'est-ce pas ?

— Oui, c'est cela que je lui ai dit.

— Eh bien ! alors il vous est facile de lui déclarer que vous ne pouvez sortir d'ici sans la permission de votre maître.

Dites lui que si elle veut retourner avec moi à Shorncliffe, tranquillement, vous la rejoindrez à la « Tête du Roi » demain matin de bonne heure, et que vous partirez ensuite pour Londres avec elle.

Vous pouvez bien lui dire cela, hein ?

— Oui, je crois pouvoir la décider par ce moyen à me quitter ce soir, mais...

— Mais quoi, maître ?

— Mais demain, qu'arrivera-t-il ?

Faut-il que je tienne ma promesse, ou que je dise à Laure...

(A suivre)

Prendreignes. — Réparation du mur de soutènement de l'école des garçons 50 fr.  
Sainte-Colombe. — Réparations aux écoles. 50 fr.  
Viazac. — Réfection du mobilier scolaire. 50 fr.  
Anglars-Nozac. — Réfection du mobilier scolaire. 100 fr.  
Carennac. — Réparation à la cour de l'école des garçons. 50 fr.  
Ginoulhac. — Construction d'un préau à l'école de garçons. 50 fr.  
Sarrazac. — Réparations aux cours des écoles. 50 fr.  
Saint-Chamand. — Reconstruction des cabinets d'aisance à l'école des garçons. 100 fr.

#### Chemins

Varaïre. — Amélioration d'un chemin rural. 50 fr.  
Payrignac. — Construction d'une passerelle sur le ruisseau de Fonblanche. 100 fr.  
Répartition des subventions aux communes pour les travaux d'entretien et de grosses réparations des chemins vicinaux ordinaires. Approuvé.  
Commune de Faycelles. — Avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire n° 2. Approuvé.  
Commune de Caillac. — Construction d'un chemin rural reconnu des Caradelles. Accordé 50 fr.  
Pradines. — Réparation au chemin rural n° 1. Accordé 50 fr.  
Montcabrier. — Réparation à un chemin rural. 50 fr.  
Camburat. — Réparation au chemin rural reconnu n° 3. 50 fr.  
Livernon. — Classement dans le réseau vicinal de deux tronçons de chemins. Approuvé.  
Caillac. — Déclassement d'un chemin vicinal et classement de deux chemins ruraux.  
Cours. — Remaniement du classement des chemins vicinaux. Adopté.  
Tour-de-Faure. — Avant-projet de classement du chemin vicinal n° 11. Adopté.  
Duravel. — Avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire n° 2. Adopté.  
Saint-Projet. — Reconnaissance de chemins ruraux. Approuvé.  
Lebrail. — Reconnaissance de chemins ruraux. Approuvé.  
Répartition des primes aux médecins vaccinateurs pour 1909. Approuvé.  
Asile de Leyme. — Renouvellement du traité. Approuvé.

#### Assistance publique

Demande de secours :  
Lescure Antonin, de Cénévières. Accordé un secours mensuel de 10 fr.  
Delvit Henri, à Bouziès. Accordé pour un an un secours mensuel de 10 fr.  
Deschamps Georges, à Périgueux. Ajourné pour complément d'information.  
Nioré Robert, à Anglars-Nozac. Ajourné pour complément d'information.  
Barbier Claude, à Miers. Prorogation de secours. Accordé.  
Domicile de secours  
Souilhac Jean, de Saint-Céré. De demande de secours. Ajourné.  
Arnal Marie, veuve Teulet, à Floressas. Demande assistance aux vieillards.  
Accordé allocation mensuelle de 10 fr.  
Hôpitalisation  
Demande formée par Figuié, Michel de Duravel. Accordé.  
La prochaine séance aura lieu le 28 février prochain.

#### Tribunal Correctionnel

Audience du 17 janvier 1910  
DÉLITS DE CHASSE  
Des amendes de 25 fr. sont infligées à plusieurs chasseurs.

#### VOL

La femme Murat, épouse Roques, ménagère à Montlauzun est inculpée de vol de fourchettes au préjudice de Mme veuve Delard, de Floressas.  
Le tribunal condamne la femme Murat qui fait défaut, à 15 jours de prison.

#### POLICE DES CHEMINS DE FER

Pour infraction à la police des chemins de fer, Moussié Emile, marchand forain à Cahors, est condamné par défaut à 25 fr. d'amende.

#### DÉLIT DE PACAGE

Cayla Pauline, de Bouziès, a fait paître ses 19 brebis dans la propriété d'un voisin. 19 fr. d'amende.

## NOS DÉPÊCHES

### Télégrammes reçus hier :

Paris, 17 janvier, 1 h. 15 s.

#### Chez les Chaouia

Des indigènes du sud de la Chaouia ont attaqué une patrouille de police franco-marocaine.

Poursuivis, les indigènes ont eu de nombreux blessés et plusieurs ont été faits prisonniers.

#### A la Chambre

Dans sa séance de ce matin, la Chambre a commencé la discussion de l'interpellation de M. Grousseau sur la neutralité scolaire.

La Chambre continuera cette discussion dans la séance de l'après-midi.

### Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 18 janvier, 1 h. 35 s.

#### A la mémoire de Floquet

Ce matin a eu lieu l'inauguration, au cimetière du Père-Lachaise, du buste de Charles Floquet. Une nombreuse assistance était présente. Tous les ministres étaient représentés. M. Sarraut, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, a prononcé un discours.

#### Mort de M. Delyanni

M. Delyanni, ministre de Grèce, est mort ce matin à Paris.

#### L'affaire Marix

La Chambre des appels correctionnels a confirmé le jugement contre Marix et Grenier. Marix a été condamné à 1 an de prison et Grenier à 18 mois, et à 2.000 francs d'amende chacun.

#### A la Chambre

Dans sa séance de ce matin, la Chambre a continué la discussion du budget de l'instruction publique.

M. Lefas a développé son interpellation sur le respect de la neutralité scolaire. La discussion de cette interpellation sera continuée dans la séance de l'après-midi.

#### AGENCE FOURNIER

### Arrondissement de Cahors

#### Les Junies

La foire. — Favorisée par un beau temps, la foire du 11 janvier a été très importante. Le foirail des bœufs et celui des moutons étaient particulièrement bien garnis et il s'y est traité de nombreuses affaires. Décidément ces foires des Junies vont prendre de l'extension et la bonne qualité du bétail que l'on y trouve y contribuera pour beaucoup. C'est la remarque que faisaient, d'ailleurs, les acheteurs venus en grand nombre de toutes parts.

#### Voici les cours pratiqués :

Bœufs. — (24 paires vendues) Attelages de choix, de 900 à 1050 fr. ; moyens, de 750 à 850 fr. ; jeunes bœufs pouvant travailler, de 600 à 700 fr. ; bouvillons, de 400 à 600 fr., le tout la paire.  
Moutons. — Gros moutons de race, de 40 à 45 fr. ; moutons communs, de 25 à 30 fr. ; agneaux, de 18 à 20 fr., le tout la pièce.  
Pores. — Les jeunes pores pour l'élevage valaient de 18 à 35 fr. la pièce suivant grosseur et qualité.  
Volaille. — Poulardes et gros poulets, de 4 à 5 fr. ; jeunes poulets, 3 et 3 fr. 50 ; dindons, 0 fr. 80 le demi-kilo ; œufs, 0,95 la douzaine.  
Beaucoup de monde, beaucoup de marchands forains repartis satisfaits de leur journée, en somme, belle foire à tous les points de vue.

#### Marcilhac

Elections municipales. — A la suite du décès de M. Couzy Guillaume, conseiller municipal et de l'arrêté du 29 novembre dernier déclarant démissionnaires d'office 2 conseillers municipaux de la dite commune, MM. Salgues de Geniès et Lagasque, les électeurs de la commune de Marcilhac sont convoqués pour le dimanche 30 janvier 1910 à l'effet d'élire trois conseillers municipaux.

#### Luzech

Dimanche soir a eu lieu à Luzech un grand concert, offert par la société musicale « Les Enfants de Luzech » à ses membres honoraires, sous la présidence de M. Lugaïn maire, et avec le concours de M. J. Navarra, violoniste, 1<sup>er</sup> prix du Conservatoire de Toulouse, 1<sup>er</sup> violon des Concerts de la société du Conservatoire. De nombreux amateurs de Luzech avaient prêté leur concours et ce concert fut en tous points réussi. Le concert avait lieu dans la salle des fêtes de l'Hôtel de la Boule d'Or, très bien aménagée pour la circonstance, et cette salle, qui cependant peut contenir 800 personnes, fut trop petite pour le nombreux public qui s'était rendu à l'appel des organisateurs.

M. Navarra a obtenu un vif succès et c'est justice. Il a, en effet, non seulement un merveilleux doigté, — et il l'a bien montré dans la « Fantaisie-Ballet » de Bériot, où il a été vivement applaudi, — mais aussi un sentiment vif et délicat de la musique : il a interprété d'une façon remarquable la « Légende » de Wieniawski et « Le Cygne » de St-Saëns. Rarement à Luzech on avait entendu un artiste de cette valeur, et la salle lui a fait une véritable ovation.  
Nous tenons à féliciter aussi, parmi

les amateurs locaux, Mmes M. M. et E. L., qui ont chanté d'une façon très agréable le duo du « Carnaval de Venise » de Bordhèse, — MM. Gironde et Barafitte qui ont très bien interprété « Les deux aveugles », de Moineaux et Obenbach.

M. Barafitte a chanté aussi une romance de Delmet très applaudie et M. Gironde a soulevé une véritable tempête d'éclats de rire dans ses imitations de Polin et dans les deux romances qu'il chanta, costumé en femme. A citer aussi MM. Bouloumié, Peyrus, Bayles, — qui amusa bien les spectateurs par ses monologues comiques, — et enfin Marien, très réussi en fils d'Albion.

L'Orchestre et la fanfare ont très bien exécuté leurs morceaux et la soirée se termina, au milieu de la gaieté générale, par « Un Monsieur qui a brûlé une Dame », comédie en un acte de Labiche. Le piano d'accompagnement a été tenu par M. Jean Coueslant, qui s'est très convenablement tiré de sa tâche. Ce fut donc une soirée très réussie, et la recette faite encouragera, nous l'espérons, les organisateurs à la recommencer bientôt.

A la gendarmerie. — La médaille militaire vient d'être décernée à notre très sympathique maréchal des logis, M. Vialle.

Cette distinction lui a été conférée solennellement à l'occasion de la dernière prise d'armes du 7 de ligne.

Nous adressons à M. Vialle nos félicitations les plus vives.

Arrestation. — Lundi dernier, vers onze heures, un mendiante sollicitait des secours aux portes des habitations. Peu poli, il menaçait les personnes qui l'éconduisaient, mal lui en prit, car la gendarmerie ne tardait pas à le pincer. C'est un nommé Jean Gleyze, âgé de 59 ans, originaire du département des Landes.

Incarcéré, à la chambre de sûreté de Luzech, il a été écroué mardi à la maison d'arrêt de Cahors sous l'inculpation de mendicité avec menaces et de vagabondage.

#### Duravel

Comité républicain radical et radical-socialiste. — Le Comité républicain radical a reçu de M. le Préfet du Lot et de M. le Président des Amicales des instituteurs et institutrices du Lot, les deux lettres suivantes, adressées en réponse aux motions votées lors de l'Assemblée générale du 9 Janvier et que nous sommes heureux de communiquer à tous nos amis.

Cahors, le 14 Janvier 1910.

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien être mon interprète auprès de MM. les membres du Comité radical et radical-socialiste de Duravel pour les remercier de l'adresse qu'ils ont bien voulu m'adresser et pour les féliciter de leur attachement au gouvernement de la République.

Agréz, etc.

Le Préfet,  
LAMBERT-ROCHET. »

Cahors, le 15 Janvier.

« Monsieur le Secrétaire,

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de la motion votée par les membres de votre Comité à la séance du 9 janvier. Elle sera communiquée au Conseil d'Administration. Au nom de notre association Amicale, je vous prie de transmettre aux membres de votre Comité tous nos remerciements pour les témoignages de sympathie et les félicitations qu'ils ont bien voulu nous adresser.

Recevez, etc.

Le Président, RAJADE. »

Le Comité.

### Arrondissement de Figeac

#### Figeac

Foire du 15 janvier. — Malgré la pluie tombée une partie de la journée, la foire du 15 janvier a été assez importante. Voici les cours pratiqués :

Bœufs d'attelage, 800 à 1000 fr. la paire ; bœufs gras, 32 à 34 fr. le quintal ; veaux et moutons gras, 90 c. à 1 fr. le kilo ; cochons gras, 40 à 45 fr. le quintal ; porcelets, 15 à 30 fr. pièce.  
Blé, 18 à 20 fr. l'hectolitre ; avoine, 9 à 10 fr. ; maïs, 17 à 17 fr. 50. Mêmes cours sur les noix apportées en petite quantité.

Volaille, 70 c. le demi-kilo ; oies mortes, 80 c. à 1 fr. ; foies d'oie, 2 fr. 50 à 2 fr. 75 ; lièvres, 5 à 6 fr. pièce ; perdreaux, 1 fr. 50 à 1 fr. 75 ; œufs, 1 fr. la douzaine ; truffes, 7 à 8 fr. le kilo.

Tribunal correctionnel. — Audience du 15 janvier :

Le tribunal prononce diverses condamnations à 16 fr. d'amende pour délits de chasse sans permis et confirme le mandat de dépôt contre Victor Vilain, âgé de 55 ans, sans profession ni domicile, mis en état d'arrestation pour vagabondage par la gendarmerie de Figeac.

— Jean Lagarrigue, d'Issepts, poursuivi pour coups et blessures, est condamné à 16 francs d'amende.

Pauvre fou. — Depuis quelques jours, un pensionnaire de l'hôpital-hospice de notre ville, du nom de Navarre, âgé

d'une soixantaine d'années, à la manie de s'évader.

Dans la journée de vendredi, il s'esquiva en escaladant le mur et en sautant dans le ruisseau des Carnes, mais il ne tarda pas à être repris et réintégré dans l'établissement.

#### Latronquière

Acte de probité. — Mme Veuve Vermande demeurant à Gramont, commune de Saint-Cirgues, avait reçu de son fils aîné, garçon livreur à Paris, la somme de 80 francs. Jeudi 13 courant, munie de cet argent elle se rendait à un village voisin pour acquitter la valeur d'une partie d'un cochon qu'elle avait acheté. Quand elle voulut payer elle chercha son argent mais en vain : elle l'avait perdu pendant le parcours. Son désespoir était navrant car c'était toute la fortune de la pauvre femme. Elle revint sur ses pas en demandant à toutes les personnes qu'elle rencontrait si elles n'avaient pas trouvé son argent, mais aucune d'elles n'avait rien vu.

Durant toute la journée la pauvre femme fit des recherches. Lorsque le soir deux honnêtes citoyens, MM. Maniol Arsène, adjoint au maire de Laurettes et Costes Noël, venant de la foire de Maurs (Cantal), déclarèrent avoir le matin à leur départ dans un chemin de traverse trouvé une somme de 80 et quelques francs pliés dans un bout d'étoffe. L'on fit appeler la veuve Vermande, et comme la somme qu'elle déclarait avoir perdue correspondait avec celle qu'ils avaient trouvée, ils la lui rendirent immédiatement, inutile de dire qu'ils ne voulurent accepter aucune récompense.

Pour cet acte de probité nous adressons à MM. Maniol et Costes nos plus sincères félicitations.

#### St-Céré

Théâtre moderne. — Jeudi soir, en représentation : Le contrôleur des wagons-lits, comédie-bouffe en 3 actes.

### Arrondissement de Gourdon

#### Gourdon

Pour les pauvres. — La compagnie d'Orléans a fait verser dans les caisses du receveur municipal de Gourdon la somme de 125 francs pour le bureau de bienfaisance de la commune.

Trouvaille. — Un porte-monnaie contenant une certaine somme a été trouvé sur la voie publique et déposé au commissariat de police, où la personne qui l'a perdu peut aller le réclamer.

Chevaux emballés. — Samedi soir, le courrier de Labastide-Murat était arrêté devant l'épicerie Delguet et Guérin, lorsque les deux chevaux, mal surveillés partirent à tout allure pour rentrer à leur écurie située à l'autre bout de la ville. Plusieurs voitures ont été mises à mal et malgré l'encroisement des rues résultant du marché, il n'y a pas eu d'accident de personnes.

Le propriétaire, s'en tirera avec quelques réparations matérielles à solder.

Démographie. — Voici le mouvement de la population de la commune de Gourdon pendant l'année 1909 :

Naissances, 66 ; mariages, 17 ; divorces, 1 ; décès, 111 ; mort-nés, 8.

Sur le nombre des décès 18 sont étrangers à la commune.

#### Souillac

Conseil d'arrondissement. — M. Claret, adjoint au maire de Souillac, pose sa candidature à l'élection du Conseil d'arrondissement en remplacement du regreté M. Baspeyras.

La candidature de M. Claret a été acclamée dans une réunion de maires et de présidents des comités républicains du canton de Souillac.

Cette candidature obtiendra une énorme majorité.

Voici la circulaire que le sympathique candidat adresse aux électeurs du canton de Souillac :

#### Chers Concitoyens,

Par suite du décès du regreté Monsieur Baspeyras, qui pendant sa longue carrière a donné un si bel exemple de dévouement, vous êtes appelés à élire, le dimanche 23 janvier, votre représentant au Conseil d'arrondissement.

Dans une réunion de Maires et de Présidents de Comités républicains de notre canton, tenue à Souillac sur l'initiative de notre conseiller général, j'ai été désigné à l'unanimité comme candidat du parti républicain radical. Je ne puis me dérober à ce choix auquel je suis très sensible et puisque j'accepte cette candidature, je sollicite vos libres suffrages.

Mes opinions vous étant connues depuis longtemps, ma profession de foi sera très brève.

Je suis fermement attaché aux institutions républicaines qui seules peuvent nous conduire au progrès et à la réalisation des réformes sociales, et plus particulièrement de celles qui intéressent à juste titre toutes les classes laborieuses.

Ces opinions, du reste, sont conformes aux vôtres, vu que vous avez donné plusieurs fois une majorité considérable à chaque élection aux candidats qui les partagent, notamment à notre actif et dévoué conseiller général et à notre très distingué député, Louis-Jean Malvy.

A DOSE ENTIERE : Le plus agréable des Purgatifs

## THÉ CHAMBARD

A DEMIE DOSE : La meilleure Tisane de Santé

Dans le cadre restreint des attributions des conseillers d'arrondissement, je soutiendrai énergiquement les intérêts de notre canton, en émettant tous les vœux qui peuvent le favoriser.

#### Chers Concitoyens,

Si vous m'accordez votre confiance, vous pouvez compter que je ferai tous mes efforts pour m'en rendre digne.

Vive la République !

Souillac le 10 janvier 1910.

Joachim CLARET,  
Adjoint au Maire,  
Officier de l'instruction publique

#### Vayrac

Marché aux truffes. — Le marché a été comme d'habitude abondamment pourvu, malgré que la récolte ne soit aussi abondante que le faisaient espérer les recherches de la première saison. Les cours se maintiennent à 9 et 10 fr. le kilo.

Ont été primés les propriétaires suivants :

1<sup>er</sup> Prix, M. Verdet à Strenquels 5 fr.  
2<sup>o</sup> M. Valette à Mézels 4 fr. ; 3<sup>o</sup> M. Bouys si à Montvalent 3 fr. ; 4<sup>o</sup> M. Laville à Montvalent 2 fr. ; 5<sup>o</sup> M. Delpeuch à La Chapelle aux Saints 2 fr. ; 6<sup>o</sup> M. Arnal à Montvalent 2 fr.  
Jeudi prochain, 20 janvier, nouvelle distribution de primes.

La chasse est réservée dans le domaine de LACAYROUSE, à Fontanes-Lunegarde.

#### MESDAMES

DOULEURS, IRÉGULARITÉS, RETARDS DES ÉPOQUES qui ont pour cause le manque de l'hygiène, le froid, le manque de soins, etc. L'usage de la Poudre de Mesdames, 83, Rue Jacquemars-Giélée, Lille, qui enverra tout renseignement gratuit sous pli cacheté.

### Bibliographie

« Mon Dimanche se réajouit ! Mon Dimanche s'améliore ! Mon Dimanche se transforme ! » c'est en ces termes que la plus ancienne, la plus connue, la mieux faite des revues populaires nous annonce les heureux changements dont elle vient d'être l'objet. Désormais, la couverture illustrée de Mon Dimanche sera tirée avec un soin tout particulier sur un papier de luxe et constituera un véritable tableau à encadrer. Désormais aussi, Mon Dimanche suivra l'actualité : non pas telle que nous la présentent les quotidiens, forcément hâtifs, mais l'actualité dans ce qu'elle a d'imprévu, de pittoresque, d'anecdotique. Dès cette semaine, on trouve dans Mon Dimanche de très curieuses révélations sur « Les Crimes en chemin de fer » (à propos de l'assassinat de Mme Guin) ; un article du plus vif intérêt sur « Les Cadeaux qui empoisonnent » (de pleine actualité après les manœuvres criminelles de Marie Bourette et consorts) ; la page la plus dramatique des Mémoires du « célèbre docteur Bidel » (mort la semaine dernière), etc., etc. N'oubliez pas que Mon Dimanche publie une exquisite chanson illustrée : « Le petit Monde » (avec paroles et musique) ; un grand roman d'amour : « La Mionette », une page pleine de jeux et de belles histoires « pour les Enfants » ; une incomparable variété de conseils et recettes, des chroniques usuelles de droit, de médecine, de sciences, un « grand concours » ouvert à tous et à toutes.

Mon Dimanche paraît chaque vendredi et ne coûte que 10 centimes. En demandant des numéros spécimens gratuits et franco à l'Administration 83, rue de l'Ouest, Paris XIV<sup>e</sup>.

Un 1/4 de siècle ! Gisors (Eure), 26 juin 09 Depuis 25 ans, l'emploi des Pilules Suisses et je m'en suis toujours bien trouvé. CHEVALIER (Sig. lég.).

### OPINION PARTAGÉE

à Decazeville & Cahors.

L'opinion exprimée dans la déclaration suivante est bien aussi notre opinion à Cahors. C'est une garantie encourageante et une preuve que nous ne nous sommes pas trompés ici.

M. F. Descargues, au Coulaire-Bas, Decazeville nous dit : « Depuis que je me suis décidé à faire la cure par les Pilules Foster, je me porte tout à fait bien ; aussi je suis heureux de faire connaître un remède qui mérite la confiance de tous ceux qui souffrent des maux de tête, de la suite de grandes fatigues, j'avais ressenti des douleurs dans le bas des jambes, et principalement dans le bas du dos ; chaque mouvement m'occasionnait de telles souffrances que mon travail m'était fort pénible ; mes urines étaient troubles et foncées ; j'avais un dépôt rougeâtre, semblable à de la brique pilée ; enfin mon appétit était très irrégulier et je m'affaiblissais au point d'avoir de fréquents éblouissements. J'entendis si souvent parler des Pilules Foster pour les Reins, vendues à la Pharmacie Orliac, à Cahors, que je me décidai à les essayer. La première boîte me procura un grand soulagement et à mesure que je continuais à me soigner, mes douleurs et mes maux disparaissaient comme par enchantement. Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à le publier. »

On trouve généralement dans toutes les pharmacies, les véritables Pilules Foster pour les Reins, avec la signature « James Foster » que l'on doit exiger ; 3 fr. 50 la boîte, 19 fr. les six ou franco contre mandat : Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25, Rue St-Ferdinand, Paris. 15.

## A VENDRE

POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE un COUPÉ

Très léger, en excellent état.

S'adresser au Bureau du Journal.

### BULLETIN FINANCIER

Paris, le 17 Janvier.

Après un début très soutenu, le marché s'est montré moins ferme en séance sous l'influence de la mauvaise tenue de Londres.

Néanmoins, la clôture a eu lieu à un niveau légèrement supérieur à celui de samedi.

La rente française fléchit à 99,10. Les fonds d'Etats étrangers sont bien tenus. Le Russe 3 0/0 1891 s'avance à 80,25, le 1896 à 79,85, le 5 0/0 1906 à 104,05, le 4 1/2 1909 à 101,27 et le Consolidé à 95.

L'Extérieure espagnole progresse à 93,60 et le Portugais à 85,15.

Nos Sociétés de Crédit en bonne tendance s'inscrivent : la Banque de Paris à 1778, le Comptoir d'Escompte à 814, le Crédit Lyonnais à 1406 et la Société Générale à 704.

Dans le groupe des chemins français, le Lyon passe à 1355, le Midi à 1163, le Nord à 1756 et l'Orléans à 1455.

L'action de la Société française de Mines de fer est demandée à 110.

Un Syndicat de banques françaises à la tête duquel se trouve la Banque privée, procède en ce moment au placement d'une série de 25.000 obligations hypothécaires 5 0/0 de la Compagnie d'Éclairage Force et Traction de la Nouvelle-Orléans.

Ces obligations, qui sont au nominal de 516 fr. sont offertes au public à 471 fr. 50 jouissance du 15 janvier.

## LA PHOSPHODE

est le Reconstituant et le Dépuratif le plus énergique

Grande Pharmacie de la CROIX-ROUGE, Cahors

(Voir aux annonces)

### MARCHÉ DE LA VILLETTE

Lundi 17 Janvier 1910

ESPÈCES	ENTRÉES DIRECTES au Marché et à l'abattoir	RENOVI	PRIX PAR 1/2 KILOG. Les porcs en contact au 1/2 kilo, poids vif.		
			1 <sup>re</sup> qualité	2 <sup>e</sup> qualité	3 <sup>e</sup> qualité
Bœufs.....	2.881		0,80	0,76	0,72
Vaches.....	1.325	907	0,80	0,72	0,65
Taureaux...	300		0,70	0,65	0,58
Veaux.....	1.483	2.005	0,88	0,80	0,75
Moutons....	17.369	5.016	1,02	1,00	0,95
Porcs.....	5.885	2.429	0,43	0,42	0,40

OBSERVATIONS. — La vente a été mauvaise sur toutes les marchandises. Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, Aveyron et Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

